****

**DEMANDE AU SÉNAT**

**Modifications mineures aux programmes existants**

 **Faculté** : \*\*\*\*\*

 **Unité scolaire** : \*\*\*\*\*

 **Numéro de la demande : \*\*\*\*\***

**Programme(s) :**

Microgramme en …

#  Approbations

 Unité scolaire : Date

Validation auprès de la GEÉ : Date

Conseil de la faculté : Date

Rapport trimestriel au Conseil des études supérieures ou au Conseil des études de premier cycle : Date

**Date de mise en vigueur**

**Mai, Septembre, Janvier 20XX**

# Sommaire

*Veuillez décrire brièvement (maximum 50 mots) les modifications mineures proposées*

| Nous proposons le Microprogramme en … qui aura pour but d’améliorer les compétences des étudiants dans le domaine disciplinaire ou interdisciplinaire X sans qu’il soit obligé à satisfaire les exigences complètes d’un grade. Ces *microprogrammes* sont aussi une forme de microcrédits universitaires qui peuvent être reconnus et modulables pour un futur programme menant à un grade. |
| --- |

**Gabarit pour la proposition des modifications mineures aux programmes existants**

1. Fournir une description détaillée des modifications mineures proposées ainsi que leur contextualisation (création de cours, modifications aux titres, descriptions ou préalables de cours, modifications à la liste des cours obligatoires/optionnels, etc.). Veuillez vous référer au PIAQ pour une définition des modifications mineures.

*Note : le changement de nom ou du grade d’un programme existant est considéré une modification mineure, mais exige néanmoins une approbation du Comité exécutif du Sénat et du Sénat.*

|  La création du Microprogramme en X comprendra l’ensemble de cours ou d’activités de recherche suivants pour un total de X crédits : Ce Microprogramme en X attirera les candidats sur le marché du travail notamment dans les domaines X. Les étudiants approfondiront leurs connaissances dans les domaines X leur permettant ainsi d’acquérir de nouvelles compétences pour leurs fins professionnelles et développements de carrière.Ce Microprogramme en X pourra aussi être reconnu et modulable à l’intérieur du programme de maîtrise en X.  |
| --- |

Le cas échéant, veuillez indiquer toute modification au titre du grade conféré

| Français : N/A (les étudiants n’obtiendront pas de grade pour les microprogrammes)Anglais : N/A (les étudiants n’obtiendront pas de grade pour les microprogrammes)  |
| --- |

Le cas échéant, veuillez indiquer toute modification au titre officiel du programme tel qu’il apparaît sur le relevé de notes

| Français : Microprogramme en XAnglais : Microprogram in X |
| --- |

2. Fournir une justification des modifications mineures proposées.

| La création du microprogramme en X permettra d’optimiser nos programmes et nos occasions de formation pour les rendre plus attrayants et mieux adaptés aux besoins de nos futurs étudiants et ainsi attirer des étudiants qui souhaitent compléter des cours au niveau gradué sans avoir à compléter un programme de maîtrise ou de diplôme d’études supérieures complet. La création du Microprogramme en X permettra aux étudiants d’acquérir des compétences spécifiques ou d’améliorer ses connaissances dans un domaine disciplinaire ou interdisciplinaire X.  |
| --- |

3. Le cas échéant, décrire les effets de ces modifications sur :

a) la mission de l’Université vis-à-vis du bilinguisme

|   |
| --- |

b) les axes stratégiques de l’Université et de l’unité scolaire

| L’intégration des microprogrammes à notre offre de programmes est directement liée à l’objectif 1 de *Transformation 2030* : Être agiles et ouverts dans notre offre de programme en augmentant l’offre de programmes et de microprogrammes interdisciplinaires sur mesure, combinables et modulables.  |
| --- |

c) le recrutement

| L’intégration du Microprogramme en X nous permettra d’attirer une différente clientèle, notamment les travailleurs et travailleuses dans le domaine X.  |
| --- |

d) les exigences à l’admission

|  |
| --- |
| Les étudiants déjà admis dans un programme de maîtrise, devront avoir satisfaites les exigences d’admission du programme primaire.Les étudiants inscrits à titre d’étudiant libre devront satisfaire les exigences suivantes :  |

e) l’expérience universitaire des étudiants

| Les étudiants qui s’inscriront dans le Microprogramme X suivront leurs cours ou activités de recherche avec les étudiants inscrits au programme de maîtrise, ce qui leur permettront d’obtenir la même expérience universitaire enrichissante qu’un étudiant régulier.  |
| --- |

f) les méthodes d’enseignement, d’apprentissage et d’évaluation et les ajustements ultérieurs à apporter

 *Note : au besoin le SAEA peut vous appuyer. Veuillez communiquer à* *saea-tlss@uottawa.ca**.*

|  |
| --- |

g) les exigences en espace physique ainsi que sur les ressources professorales, les ressources matérielles et financières exigées et la taille des classes envisagée

*Note : dans ce cas, une approbation préalable du doyen et du provost associé à la planification et aux budgets académiques* (*rechinst@uottawa.ca**) est nécessaire. Veuillez inclure toute documentation pertinente dans l’Annexe 4.*

|  |
| --- |

h) la structure administrative du programme

| L’inscription au Microprogramme se fera par la voie du processus d’inscription des étudiants spéciaux. Conformément à ce processus, le directeur de programme sera responsable de revoir les demandes d’inscriptions. Le personnel administratif déjà en place au département s’occupera de les inscrire et de les appuyer.  |
| --- |

i) l’offre et la séquence de cours

*Note : s’il s’agit d’une création de cours, spécifiez les résultats d’apprentissage, comment le cours s’insère-t-il dans la cohérence du cursus et comment le cours est en conformité avec la mission et les plans académiques de l’Université.*

| Les étudiants participant au Microprogramme X à titre d’étudiants libres devront suivre la séquence de cours suivante : Ce Microprogramme sera combinable et modulable pour les étudiants admis et inscrits dans le programme de Maîtrise X.  |
| --- |

j) des programmes existants dans la faculté ou dans d’autres facultés

*Note : dans ce cas, joindre dans l’Annexe 3 tout document démontrant que tous les intervenants concernés ont été consultés par rapport aux modifications proposées.*

| Les étudiants déjà admis dans le programme de maîtrise X peuvent compléter sur une base facultative le Microprogramme X et ces crédits satisferont en partie les exigences pour l'octroi de ce grade.  |
| --- |

 k) les étudiants déjà inscrits dans le programme et les mesures prises à cet égard (*ex. : est-ce qu’une clause grand-père est nécessaire ?)*

|  |
| --- |

**ANNEXES**

**ANNEXE 1 :** Tableau comparatif des modifications proposées au texte de l’annuaire (version actuelle vs version proposée) en anglais et en français.

**Français**

| **ANNUAIRE** (français) | **ANNUAIRE** (français) |
| --- | --- |
| **SURVOL****EXIGENCES D’ADMISSION (pour les programmes aux études supérieures seulement)****EXIGENCES DU PROGRAMME** | **SURVOL****EXIGENCES D’ADMISSION (pour les programmes aux études supérieures seulement)**Le processus d’inscription au microprogramme dépend de votre statut d’étudiant.**Étudiants admis et inscrit dans un programme d’études supérieures**Les étudiants qui souhaitent poursuivre un programme d'études supérieures doivent faire demande et être admis à leur programme d'études supérieures avant de s'inscrire à un Microprogramme aux études supérieures. Si vous êtes admis et inscrit dans un programme d’études supérieures et désirez y ajouter un microgramme, communiquez avec le [bureau des études supérieures](https://www.uottawa.ca/etudes-superieures/coordonnees) de votre faculté X@uottawa.ca).**Étudiants spéciaux**Les étudiants qui poursuivent un Microprogramme aux études supérieures, sans être admis ou sans avoir l'intention de compléter un programme d'études supérieures, doivent obtenir l'approbation préalable de l'unité académique offrant le microprogramme aux études supérieures. Les étudiants doivent satisfaire les critères d’admissibilité suivants :* Baccalauréat
* Moyenne de ….
* **….**

Si vous désirez suivre le microprogramme X sans être inscrit(e) à un programme d’études supérieures, envoyez un courriel au [bureau des études supérieures](https://www.uottawa.ca/etudes-superieures/coordonnees) (ajouter l’adresse courriel @uottawa.ca) de la faculté en y joignant les documents suivants : * Curriculum vitae
* Copie de tous les relevés de notes des universités que vous avez fréquentées
* Ajouter tout autre document additionnel si requis pour le microprogramme

**EXIGENCES DU PROGRAMME**L’étudiant doit satisfaire aux exigences suivantes : |

**English**

| **CALENDAR TEXT** (English) | **CALENDAR TEXT** (English) |
| --- | --- |
| **OVERVIEW****ADMISSION REQUIREMENTS (for graduate programs only)****PROGRAM REQUIREMENTS** | **OVERVIEW****ADMISSION REQUIREMENTS (for graduate programs only)**The registration process for a Microprogram depends on your student status.**Students already admitted and enrolled in a graduate program**Students wishing to pursue a graduate program must apply for, and be admitted to, their graduate program before they enroll in a second Graduate Microprogram identified within their existing program. If you have already enroll in a graduate studies program and would like to add a microprogram to your program of study, [contact your faculty’s graduate studies office](https://www.uottawa.ca/graduate-studies/contact-info) at (X@uottawa.ca). **Special students** Students pursuing a Graduate Microprogram, without being admitted to or intending to complete a graduate program, must obtain the prior approval of the academic unit offering the Graduate Microprogram. Students must meet the following eligibility:* Bachelor
* Average X
* ….

If you would like to enroll in a microprogram without being admitted in a graduate studies program, [send an email to the **graduate** studies office](https://www.uottawa.ca/graduate-studies/contact-info) (X@uottawa.ca) of the faculty and include the following documents:  * CV
* Copies of transcripts from all universities you have attended
* Add any additional documents requested for the microprogram

**PROGRAM REQUIREMENTS**Students must meet the following requirements: |

**ANNEXE 2** : Document uoCampus, le cas échéant (création, modification ou abolition de cours). Veuillez vous référer au [Guide pour la préparation des demandes au Sénat](https://dnn.intra.uottawa.ca/fr/Academique/Gestion-du-curriculum/Demande-de-senat).

**ANNEXE 3** : Dans le cas des modifications mineures touchant les programmes de plusieurs facultés, joindre tout document démontrant que tous les intervenants concernés ont été consultés par rapport aux modifications proposées. Veuillez vous référer au [Guide pour la préparation des demandes au Sénat](https://dnn.intra.uottawa.ca/fr/Academique/Gestion-du-curriculum/Demande-de-senat).

**ANNEXE 4 :** Si les modifications mineures proposées ont un impact sur les ressources humaines et matérielles nécessaires au déploiement du programme, veuillez inclure toute documentation pertinente concernant l’approbation préalable du doyen et du provost associé à la planification et aux budgets académiques.